



Article de l'Express sur le suicide assisté dans le canton de Neuchâtel

Cela fait trois ans que les homes d'utilité publique du canton de Neuchâtel ont l'obligation de tolérer l'assistance au suicide.

Le journal l'Express fait le point sur ce que cela a changé pour les homes et autres institutions d'utilité publique du canton. Rappelons que l'EMS Le Foyer, géré par l'Armée du Salut, avait fait recours contre cette loi, jusqu'au Tribunal fédéral, en vain. En trois ans, aucune demande de faire appel à Exit n'a été faite. Selon la major Christine Volet, Responsable du Service justice sociale de l'Armée du Salut, ceci indique qu'il y a d'autres solutions, lorsque l'être humain est placé au centre des préoccupations : « Nous ne proposons pas les services d'Exit et nous ne le ferons pas. Si le personnel soignant est compétent, le besoin de recourir à ce genre d'association diminue grandement. »

Auteur

La Rédaction / Source : l'Express

Publié le

23.11.2017